

Conférence :

« Quel droit de vote pour les étrangers au Luxembourg ? »

La Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et l'ASTI Luxembourg, l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés, ont organisé le mardi 29 janvier 2013 dernier, dans les locaux de la Chambre de Commerce, une conférence sur la thématique du droit de vote pour les étrangers au Luxembourg. La salle de conférence de la Chambre de Commerce était comble et le débat avec le public a largement dépassé le temps initialement imparti, preuve de l'intérêt suscité par la thématique.

Pierre Gramegna, Directeur Général de la Chambre de Commerce, a rappelé l'importance de l'apport des étrangers dans l'économie luxembourgeoise : les étrangers représentent 2/3 des salariés, 3/4 des créateurs d'entreprises et un peu moins de la moitié des résidents sur le territoire. Ils n'ont cependant pas de voix lors des élections législatives et il existe un réel déphasage entre la réalité socio-économique du pays et la donne politique.

En outre, Monsieur Gramegna a rappelé que la langue la plus utilisée dans les entreprises du pays est le français, suivi de l'anglais. Le luxembourgeois n'arrive qu'en 4^e position derrière l'allemand et, sans pour autant en minimiser l'importance, il doit être un pont, et non une barrière, pour les nombreux étrangers qui contribuent au rayonnement économique du pays. Il importe donc de lancer un débat constructif sur la question du droit de vote des étrangers et, plus généralement, sur leur participation politique.

L'intervention de Pierre Gramegna a été suivie de celles de Michèle Detaille, Directrice du Groupe Alipa, et de Charles Margue, Directeur de TNS-ILRES. Madame Detaille a insisté sur les points forts de la diversité dans son groupe : force stratégique, source de créativité et faculté d'adaptation. Elle a déploré le fait que trop peu de Luxembourgeois, notamment les jeunes, soient intéressés par une carrière dans le secteur privé, en particulier dans l'industrie. Monsieur Margue a, quant à lui, présenté les résultats d'un sondage récent sur la question. Le sondage TNS-ILRES révèle que le dépassement du seuil des 700.000 habitants n'est pas acceptable pour les trois quart de la population tant étrangère, que luxembourgeoise. De plus, 60% des Luxembourgeois pensent que le niveau maximal de population étrangère acceptable est déjà atteint avec moins de 50% d'étrangers présents sur le territoire. Enfin, 60% de la population luxembourgeoise s'accorde sur le fait que le corps électoral pour les élections législatives n'est pas représentatif de la population et qu'un droit de vote est nécessaire pour les étrangers au bout d'une certaine durée de résidence, contre 85% de la population étrangère sondée.

Les autres intervenants au panel ont ensuite présenté leurs différents points de vue sur la question. Toutes ces interventions ont été suivies par un débat avec le public, animé par Monsieur Michel Pauly de l'Université du Luxembourg.

La vidéo de la conférence est disponible sur www.cc-tv.lu